

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 8 février 2024

Date de convocation : 2 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration, convoqué le 2 février 2024, après une première convocation envoyée le 26 janvier 2024 et une séance prévue le 1^{er} février mais n'ayant pas recueilli le quorum, s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Vice-Présidente pour les délibérations n°1 et 2 puis sous la Présidence de Christophe HOGARD, Président, à partir de la délibération n°3.

Présents : Christophe HOGARD à partir de la délibération n°3 - Bénédicte GARDIN - Magali LOISEAU - Alain CHENOIR - Alexandra BEAUNE - Valérie VERDON - Laydie PASQUIER - Françoise PINEAU - Marie-Françoise RAUTURIER - Marie-Thérèse ABINAL

Excusés/Pouvoirs :

Christophe HOGARD donne pouvoir à Bénédicte GARDIN pour les délibérations 1 et 2

Jean-Louis LAUNAY donne pouvoir à Valérie VERDON

Angélique RICHARD donne pouvoir à Magali LOISEAU

Odile PINEAU donne pouvoir à Françoise PINEAU

Christelle BOURMAULT donne pouvoir à Laydie PASQUIER

Florence DE CHABOT donne pouvoir à Alain CHENOIR

Franck GAUTHIER - Sabine LOIZEAU - Jean-Michel LUMEAU - Elodie BRANGER - Marie VILLENEUVE - Amélie PASQUIER - Christophe VILLENEUVE - Marie-Annick MENANTEAU

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 9 aux délibérations 1 et 2 - 10 à partir de la délibération 3

Nombre d'administrateurs votants : 15

Secrétaire de séance : Magali LOISEAU

- **07 - HABITAT INCLUSIF – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PAR LA MSA -**
Rapporteur : Magali LOISEAU

Au niveau national, la MSA a développé une enveloppe de crédits dédiée au soutien des projets d'habitats alternatifs à destination des publics vieillissants et en situation de handicap. Il s'agit, pour la MSA, en complément de son action dans le champ médico-social avec la création de MARPA, d'accompagner le développement d'une offre alternative dans le champ du logement ordinaire.

Dans le cadre de l'appel à projet « Sites Habitat 2023 », pour le projet d'étude en vue de la création d'un habitat inclusif :

- la CCMSA (Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole) a décidé l'octroi d'un soutien de 4 700€,
- la MSA Loire Atlantique – Vendée a décidé l'octroi d'un soutien de 4 815€.

soit un montant global de 9 515 €.



Département de la Vendée

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de bien vouloir :

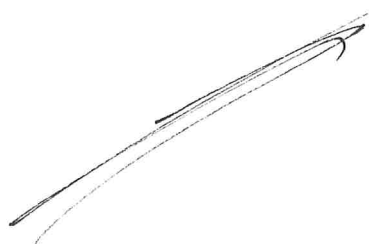
- approuver le versement de la subvention de 9 515€ de la MSA, dans le cadre de l'appel à projet « Sites Habitat 2023 »,
- l'autoriser, ou la Vice-présidente, à signer tout document à intervenir.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition. .

Magali LOISEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Publié électroniquement le : 13 FEV. 2024
Transmis en Préfecture le : 13 FEV. 2024

